



**Plan de zonage pour approbation par
le Conseil Communautaire de la CA2BM**

Vu pour être annexé au PLU suite à la délibération
approuvant la révision allégée,
Fait à Montreuil-Sur-Mer,
Le Président de la CA2BM
Monsieur COUSEIN Bruno

Document produit par la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM),
13, place Gambetta,
62170 Montreuil-sur-Mer
Tél 03.21.06.66.66 Mail : serviceplanification@ca2bm.fr

U	: ZONE URBAINE MIXTE
UE	: ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES, INDUSTRIELLES ET ARTISANALES
Us	: SECTEUR A VOCATION SPORTIVE
1AUe	: ZONE D'URBANISATION FUTURE A VOCATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES
2AU	: ZONE D'URBANISATION FUTURE A LONG TERME
A	: ZONE AGRICOLE
N	: ZONE NATURELLE
Na	: SECTEUR NATUREL D'EQUIPEMENTS AUTOROUTIERS
Nc	: SECTEUR NATUREL A VOCATION D'EXPLOITATION DE CARRIERES
Nd	: STECAL A VOCATION DE DEPOT DE MATERIAUX
Nh	: SECTEUR NATUREL D'HABITAT
Nl	: SECTEUR NATUREL DE CAMPING

Nota :
Ouverture à l'urbanisation possible de la zone 2AU uniquement par une
procédure de révision du document (Loi ALUR)

 Emplacements réservés

ER1 : Emplacement réservé au bénéfice de la commune pour la réalisation d'équipements communaux. Surface : 485 m²

ER2 : Emplacement réservé au bénéfice de la commune pour l'élargissement d'un chemin communal. Surface : 332 m²

 ER.3 : Emplacement réservé au bénéfice de la commune pour un élargissement de voirie. Surface : 285 m²

 ER4 : Emplacement réservé au bénéfice de la commune pour un



élargissement de voirie. Surface : 900 m²

LES INFORMATIONS

Les axes structurants

 L'AUTOROUTE A 16
 LA RD 901
 LA RD 142 et la RD 303

Cimetières

 Ancien cimetière
 Nouveau cimetière

Activités économiques

— Echangeur autoroutier
 Site d'exploitation SANEF

Nouvelles constructions

● Constructions récentes ou en cours de réalisation

Autres informations

☐ Espaces boisés soumis à autorisation de défrichement

Tourisme :

- Itinéraire cyclotouristique

— itinéraire de liaison équestre

➔ Accès à la zone d'urbanisation future 2AU

